

DOSSIER D'INSCRIPTION

Examen du CRFPA 2025

PREPARATION ESTIVALE

Pour vous inscrire à la préparation estivale, merci de retourner le présent dossier dûment complété, paraphé et signé **ainsi qu'une copie de votre pièce d'identité** à l'adresse :

inscriptions@cfjuridique.fr

Dès réception, nous procéderons à la création de votre compte et reviendrons vers vous pour finaliser votre inscription.

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse postale :

N° rue.....

Code postal et ville.....

Adresse mail :

Numéro de téléphone :

IEJ :

Matière de spécialité :.....

Matière de procédure :

Code réduction :

ATTENTION : la préparation privée MISSION AVOCAT **n'est pas diplômante**. Par conséquent, aucun certificat de scolarité ne pourra être délivré par l'administration du Centre de Formation Juridique. Seule une attestation d'inscription pourra être fournie, sur demande adressée par mail. Par ailleurs, il appartient aux étudiants tant de vérifier qu'ils remplissent les conditions de passage de l'examen du CRFPA (ces conditions sont accessibles sur le site internet du conseil national des barreaux : <https://www.cnb.avocat.fr>) que de procéder aux formalités de leur inscription à ce dernier, le moment venu.

TARIF

Le tarif de la **préparation estivale à l'examen du CRFPA 2025** est de **1590 €**. Si vous bénéficiez d'une réduction, celle-ci sera appliquée par l'administration **sur votre facture avant règlement**.

Les paiements peuvent être faits :

- par chèque à l'**ordre du Centre de formation juridique**. Il est possible de régler en plusieurs fois par chèque (10 chèques maximum). Les chèques sont à envoyer au **CFJ, 3 rue Cassette, 75006 Paris**.
Attention : si vous optez pour un paiement en plusieurs fois par chèques, ces derniers doivent tous être **du même montant, signés et datés du jour de leur émission**. **L'inscription n'est validée que si nous recevons l'intégralité des chèques**. Nous procéderons dès réception à l'encaissement du premier chèque puis encaisserons un chèque chaque mois (l'échéancier est disponible sur votre espace personnel).
- Par un **virement unique** dont le montant doit correspondre à celui de la facture.
Attention, le motif du virement doit **impérativement être renseigné comme suit** : « N° Facture – NOM ETUDIANT » Par exemple : « 23718 - DUPONT ». Le virement doit être fait sur le compte dont les références suivent.

IBAN FR76 1287 9000 0111 1978 1300 255 BIC DELUFR22XXX Domiciliation DELUBAC

MODALITES D'INSCRIPTION ET DEBUT DE LA PREPARATION

Les dates d'inscription à la préparation estivale pour la session 2025 sont communiquées sur le site internet mission-avocat.fr.

Pour vous inscrire, il vous suffit de nous faire parvenir **le présent dossier dûment complété, paraphé sur toutes les pages et signé en dernière page** ainsi que **la photocopie de votre pièce d'identité** puis de procéder au règlement de votre facture selon les modalités indiquées ci-avant.

Vous pouvez envoyer votre dossier complet :

- Soit par mail à l'adresse suivante : inscriptions@cfjuridique.fr
- Soit par voie postale à l'adresse suivante : CFJ, 3 rue Cassette, 75006 PARIS

Une fois votre dossier reçu et le règlement effectué, vous disposez d'un délai de réflexion. Si vous souhaitez finaliser votre inscription, vous devez impérativement la confirmer depuis votre plateforme.

Attention, une fois votre inscription confirmée, celle-ci devient définitive. Vous recevrez un mail vous indiquant que votre inscription est validée. L'accès aux contenus pédagogiques n'est possible qu'à compter de la confirmation de votre inscription. Aucune annulation d'inscription ne sera alors plus possible.

OFFRE

La préparation estivale à l'examen du CRFPA 2025 est **une préparation 100% digitale**.

Contenus pédagogiques

La préparation estivale à l'examen du CRFPA 2025 comprend :

1. Un manuel de méthodologie des épreuves d'admissibilité ;
2. Un manuel de culture juridique générale ;
3. Un manuel de cours dans toutes les matières d'admissibilité ;
4. Un manuel de cours en droits et libertés fondamentaux ;

Les manuels sont mis à votre disposition au format PDF et sont téléchargeables. Vous pouvez imprimer ces manuels **à vos frais pour un usage strictement personnel**.

5. Des vidéos d'approfondissement consultables sur votre plateforme digitale.

La communication des manuels ou des vidéos à des tiers est **strictement interdite**, qu'elle intervienne à titre gratuit ou onéreux. **Le non-respect de ces règles donnera lieu à l'exclusion immédiate de l'étudiant** à ses torts exclusifs et **sans possibilité de remboursement**. Dans une telle hypothèse, le CFJ se réserve par ailleurs le droit d'engager des poursuites judiciaires sur le fondement des dispositions du code de la propriété intellectuelle.

Le manuel de méthodologie des épreuves d'admissibilité, le manuel de culture juridique générale et **les manuels de cours seront accessibles dès le 1^{er} mai 2025**.

Si l'enseignant en charge de la matière le juge nécessaire, un fascicule d'actualité sera mis à votre disposition en cours de préparation.

Copies

Nombre et répartition :

La préparation estivale à l'examen du CRFPA **2025** comprend la possibilité de soumettre **32 copies** pour correction à un enseignant qualifié en la matière, réparties de la manière suivante :

- 8 notes de synthèse (parmi les 12 proposées)
- 8 copies en droit des obligations (parmi les 10 sujets-corrigés proposés)
- 8 copies dans la matière de procédure choisie (parmi les 10 sujets-corrigés proposés)
- 8 copies dans la matière de spécialité choisie (parmi les 10 sujets-corrigés proposés)

Les copies sont corrigées et annotées de façon substantielle dans un délai moyen de 48 h (hors dimanche)

et jours fériés).

Pour accompagner votre progression, nous mettons à votre disposition des « feuilles de route » qui indiquent les principaux thèmes à réviser pour traiter les 5 premiers sujets.

Dates de remise pour correction :

Les copies peuvent être soumises à correction à **partir du 2 juin 2025 et jusqu'au 31 août 2025**.

Sous ces réserves, les copies peuvent être remises pour correction à **la date que vous souhaitez, sans aucune contrainte, ni de calendrier ni de rythme**.

Modalités d'envoi :

Les copies peuvent être soit dactylographiées soit manuscrites.

Elles doivent être chargées sur votre plateforme. En cas de difficulté ou si vous n'avez pas obtenu de correction de votre copie dans les délais, merci de le signaler à l'adresse suivante : formationcfj@gmail.com

Les copies dactylographiées peuvent être chargées au format Word ; les copies manuscrites doivent obligatoirement être transformées, avant chargement, au format PDF.

Attention, si une copie est illisible, l'enseignant est en droit de refuser de la corriger.

Corrigés :

Chaque sujet fait l'objet d'un corrigé écrit, intégralement rédigé, comportant également de brèves observations méthodologiques.

Messagerie

La préparation estivale comprend la possibilité d'échanger avec l'équipe enseignante. Vous avez ainsi la possibilité de poser des questions aux correcteurs de vos copies depuis la messagerie de votre plateforme digitale.

Cours de droit des obligations (50h)

La préparation estivale comprend 50h de cours en droit des obligations réparties comme suit :

- 5h de méthodologie appliquée
- 35h de mise à niveau en droit des obligations
- 10h de séminaires de correction

Cours dans les matières de procédure et de spécialité

La préparation estivale comprend 25h heures de cours en classe virtuelle pour les matières de spécialité et de procédure choisies, soit :

- 3h de méthodologie appliquée
- 12h de conférences d'actualité
- 10h de séminaires de correction (soit 5 séminaires de correction pour chaque matière d'une durée de 2h).

Cours en note de synthèse

La préparation estivale comprend 15h heures de cours en classe virtuelle pour la note de synthèse soit :

- 5h de méthodologie appliquée
- 10h de séminaires de correction soit 6 séminaires de correction d'une durée d'1h45 en note de synthèse

Préparation au Grand Oral

Après les épreuves écrites, vous pourrez assister à **30h de conférences de Droits et libertés fondamentaux** en classe virtuelle. La première conférence sera consacrée à la méthodologie du Grand Oral et aux conseils de révision.

Vous aurez également la possibilité de passer **deux simulations de Grand Oral** d'une durée d'1 heure environ **en visioconférence ou en présentiel sur Paris**. Après une trentaine de minutes de présentation et de questions-réponses, votre prestation sera analysée par votre jury qui vous fera des observations tant sur la forme que sur le fond. Pour chaque sujet proposé, vous aurez accès à un corrigé écrit.

Nous vous proposerons des sujets adaptés aux spécificités de votre IEJ. Les modalités de réservation des créneaux vous seront communiquées en cours d'année.

Préparation à l'épreuve d'anglais

L'étudiant aura accès à un fascicule d'anglais avec une partie vocabulaire, une partie grammaire, une partie conjugaison ainsi que des exemples de commentaires de texte.

Suivi individuel

Les étudiants inscrits en préparation estivale bénéficient d'un accompagnement personnalisé par un enseignant référent qui leur est attribué dans les jours qui suivent l'inscription. Il appartient à l'étudiant de prendre attache avec cet enseignant en utilisant l'adresse mail qui leur sera communiquée.

Un premier rendez-vous d'une durée approximative d'une heure permet d'établir un bilan de compétence et de déterminer une stratégie de révision efficace. Des **rendez-vous mensuels d'une durée approximative d'une demi-heure seront ensuite organisés**.

L'étudiant peut également solliciter son enseignant référent par mail.

Remarques sur le déroulement des cours

Remarques générales

Les cours ont lieu en classe virtuelle et sont enregistrés. Vous aurez accès aux replays des cours jusqu'au début des épreuves écrites mais il est vivement conseillé d'y assister en direct. Dans toute la mesure du possible, nous vous invitons à activer vos caméras pendant le cours.

Vous aurez la possibilité d'interagir avec l'enseignant en utilisant le mur de discussion ou en activant votre micro, après que l'enseignant vous a donné la parole.

Remarques sur la temporalité des cours

Les conférences d'actualité et les séminaires de correction sont programmés entre le 2 juin et le 24 août. Le calendrier vous sera communiqué en amont du commencement des cours.

Remarques sur les séminaires de correction



En droit des obligations, en procédure et en spécialité, les enseignants corrigeront des **sujets distincts de ceux mis à votre disposition sur la plateforme**. Ces sujets vous seront adressés quelques jours avant le cours. Il est vivement conseillé de prendre connaissance du sujet avant le séminaire et de préparer quelques éléments de réponse.

En note de synthèse, les séminaires porteront sur les **6 derniers dossiers mis en ligne sur votre plateforme, numérotés de 7 à 12**. Pour que le séminaire vous soit le plus utile possible, il est conseillé de préparer la note concernée et de rendre votre copie 48h avant la correction par l'enseignant.

Règlement intérieur

Article 1. Comportement

Tout manque de respect envers les professeurs ou l'administration ou tentative de fraude, entraîne le renvoi immédiat de l'étudiant, sans remboursement.

Article 2. Accès internet

L'accès à internet est à la charge de l'étudiant pendant toute la durée de sa préparation. Le fait de ne pas avoir de connexion à disposition ne sera dans aucun cas une excuse recevable.

Article 3. Questions à l'administration et/ou réclamations

Pour toute question ou réclamation, vous pouvez nous contacter à l'adresse mail suivante : formationcfj@gmail.com

Article 4. Interdiction de cession, communication ou reproduction des contenus pédagogiques mis à disposition par le CFJ

Article 4.1. Caractère personnel des contenus pédagogiques remis par le CFJ

Les contenus pédagogiques mis à disposition de l'étudiant par le CFJ sont strictement personnels. L'étudiant s'engage à ne pas céder, communiquer ou reproduire, quel qu'en soit le moyen, l'ensemble des documents ou supports (matériels et immatériels) mis à sa disposition par le CFJ, que la cession, communication ou reproduction soit gratuite ou à titre onéreux.

La reproduction sur support papier des ressources pédagogiques numériques est cependant autorisée, pour un usage strictement personnel.

Article 4.2. Sanctions et textes applicables

Article 4.2.1. Exclusion du CFJ

Le non-respect des obligations prévues à l'article 4.1 entraîne l'exclusion immédiate du CFJ sans aucun remboursement.

Article 4.2.2. Sanctions financières

Le non-respect des obligations prévues à l'article 4.1 entraîne en outre les sanctions financières suivantes :

- 15 € (quinze euros) par page d'un document pédagogique photocopié, communiqué ou reprographié, quel que soit le moyen utilisé sans l'autorisation du CFJ ;
- 75 € (soixante-quinze euros) par heure de cours en ligne communiquée ou reproduite, quel que soit le moyen utilisé sans l'autorisation du CFJ

Ces sommes seront forfaitairement dues au CFJ qui se réserve, en outre, le droit d'exercer un recours en justice pour obtenir réparation de l'intégralité de ses préjudices, le cas échéant.

Article 4.2.3. Textes applicables

Le CFJ se réserve le droit de poursuivre en justice toute personne se rendant coupable de contrefaçon devant les juridictions civiles et pénales compétentes.

Article L.122-4 du Code de la propriété intellectuelle : « *Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque* ».

Article L.335-2 du Code de la propriété intellectuelle : « *Toute édition d'écrits, de composition musicale, de dessin, de peinture ou de toute autre production, imprimée ou gravée en entier ou en partie, au mépris des lois et règlements relatifs à la propriété des auteurs, est une contrefaçon et toute contrefaçon est un délit. La contrefaçon en France d'ouvrages publiés en France ou à l'étranger est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300.000 euros d'amende. Seront punis des mêmes peines le débit, l'exportation, l'importation le transbordement ou la détention aux fins précitées des ouvrages contrefaisants. Lorsque les délits prévus par le présent article ont été commis en bande organisée, les peines sont portées à sept ans d'emprisonnement et à 750.000 euros d'amende* ».

Exécution de la prestation

Le Centre de Formation Juridique s'engage à fournir des supports pédagogiques et à délivrer les cours conformément aux programmes décrits dans ses offres de formation. Tous les supports pédagogiques sont conçus et tous les cours seront assurés par des enseignants qualifiés et sélectionnés avec soin par le Centre de Formation Juridique. Ces enseignants possèdent l'expertise et les compétences nécessaires pour dispenser les contenus pédagogiques prévus et garantir une expérience d'apprentissage de haute qualité.

Le Centre de Formation Juridique se réserve le droit de modifier, à tout moment, la composition de son équipe pédagogique tout en veillant à ce que les enseignants remplaçants possèdent des qualifications équivalentes à celles des enseignants initialement prévus.

Les étudiants sont informés que, bien que le Centre de Formation Juridique mette tout en œuvre pour assurer la stabilité de son équipe pédagogique, des changements peuvent survenir en fonction des disponibilités et des exigences opérationnelles.

En cas de cession, de vente ou de tout autre transfert de propriété du Centre de Formation Juridique, les parties conviennent expressément que toutes les obligations et engagements en vertu du présent règlement resteront en vigueur et pleinement applicables. La prestation convenue sera délivrée sans interruption et conformément aux termes initialement établis dans le présent règlement.

L'étudiant reconnaît et accepte que cette continuité de prestation ne nécessitera pas son accord préalable et que le contrat demeurera en vigueur selon les mêmes conditions et modalités, indépendamment du changement de propriété du Centre de Formation Juridique.

Cette clause vise à garantir que chaque session de formation est conduite par des professionnels compétents, afin de maintenir les standards de qualité éducative attendus par les étudiants et la continuité des services fournis à l'étudiant, assurant que toute modification de la structure de propriété du Centre de Formation Juridique n'affectera en aucune manière la qualité ou la continuité des prestations convenues.

Fait à....., le.....

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :